

NUMERO DES OPERATIONS	DESIGNATION DES OPERATIONS	SUPERFICIE EN HECTARE	MAITRE D'OUVRAGE
<u>ETAT</u>			
Il n'est prévu aucun emplacement réservé pour l'Etat			

NUMERO DES OPERATIONS	DESIGNATION DES OPERATIONS	SUPERFICIE EN HECTARE	MAITRE D'OUVRAGE
<u>VOIRIE DEPARTEMENTALE</u>			
D 1	RD 30 - Elargissement hors agglomération à 9 m de plateforme. Emprise variable.		DEPARTEMENT
D 2	RD 130 - Elargissement hors agglomération à 9 m de plateforme. Emprise variable.		DEPARTEMENT
D 3	RD 30E6 - Section comprise entre l'ancienne route de Clermont et la sortie du Hameau de Saint-Martin. Elargissement à 9 m de plateforme. Emprise variable.		DEPARTEMENT
D 4	RD 128 - Section comprise entre l'échangeur autoroutier de l'A75 et de la RD609. Elargissement à 9 m de plateforme. Emprise variable.		DEPARTEMENT
D 5	Aménagement du Carrefour entre la RD 128 et la RD 609.		DEPARTEMENT

NUMERO DES OPERATIONS	DESIGNATION DES OPERATIONS	SUPERFICIE EN HECTARE	MAITRE D'OUVRAGE
<u>VOIRIE COMMUNALE</u>			
	<p><u>SCHEMA GENERAL DES VOIRIES COMMUNALES :</u> Pour la définition des emprises et des alignements futurs nécessaires à leur aménagement se reporter à la pièce n°5.1 bis du dossier de PLU et aux plans d'alignement dressés pour chacune des voies. Sont prévues en complément les opérations suivantes :</p>		
C 1	Aménagement du carrefour d'entrée Nord de l'agglomération entre la RD 609 et le chemin bas de Las Abaous, suivant les prescriptions définies par les services du Département.		COMMUNE
C 2	Chemin bas de Las Abaous. Section comprise entre la RD 609 et le cimetière. Elargissement à 10 m de plateforme. Emprise variable.		COMMUNE
C 3	Création de piquages a et b pour aménagement d'une voirie de liaison entre le chemin de Las Abaous rectifié et la RD 130. Aménagement à 10 m de plateforme avec chaussée, trottoirs et plantations. Emprise variable.		COMMUNE
C 4	Chemin de las Mouillas : élargissement au droit du secteur II AU à 8 m. d'emprise.		COMMUNE
C 5	Rue des Ibiscus : élargissement à 6 m d'emprise		COMMUNE
C 6	Création de piquages a, b, c et d pour aménagement des voiries de desserte interne du PAE Sous Ville.		COMMUNE
C 7	Rue des Rosiers : élargissement au droit du secteur II AU à 8 m d'emprise.		COMMUNE
C8	Chemin des Lauriers : prolongement pour création d'un bouclage de voirie jusqu'au stade à 6 m d'emprise.		COMMUNE

NUMERO DES OPERATIONS	DESIGNATION DES OPERATIONS	SUPERFICIE EN HECTARE	MAITRE D'OUVRAGE
C 9	Création de piquages a et b à partir de la Route d'Usclas pour aménagement de voiries de desserte de la zone I AU.		COMMUNE
C 10	Création de piquages a, b, c et d à partir de l'avenue de la Clairette pour aménagement de voiries de desserte de la zone I AU.		COMMUNE
C 11	Création de piquages a, b et c du secteur II AU entre la RD 609 (ruisseau de Liberet) et la rue Notre Dame pour aménagement de voiries de desserte du secteur II AU.		COMMUNE
C 12	Création de piquages a et b pour aménagement d'une voie de desserte du secteur II AU entre la rue Sous Ville et la rue de la Plaine.		COMMUNE
C 13	Création de piquages a et b pour aménagement d'une voie de desserte du secteur II AU entre la rue Ballast et la route de Campanan.		COMMUNE
C 14	Création de piquages a et b pour aménagement d'une voie de desserte du secteur II AU entre la rue des Châtaigniers et la rue Pierre Brossolette.		COMMUNE
C 15	Rue de la Carnusse : aménagement et prolongement de la voirie pour desserte du secteur II AU.		COMMUNE
C 16	Route d'Adissan : création d'un piquage pour aménagement d'une voie de desserte du secteur II AU.		COMMUNE
C 17	Chemin haut de Saint-Fériols à Paulhan : élargissement à 5 m de plateforme. Emprise variable.		COMMUNE
C 18	Elargissement à 5 m de plateforme du chemin allant de l'ermitage à l'opération C 20. Emprise variable.		COMMUNE

NUMERO DES OPERATIONS	DESIGNATION DES OPERATIONS	SUPERFICIE EN HECTARE	MAITRE D'OUVRAGE
<u>EQUIPEMENTS COMMUNAUX</u>			
C 19	Création d'un groupe scolaire.	7460 m ²	COMMUNE
C 20	Création de parkings publics a et b à proximité de la zone I AU.	3930 m ² 1185 m ²	COMMUNE
C 21	Aménagement des Services Techniques Municipaux et la construction de l'atelier.	5630 m ²	COMMUNE
C 22	Création d'une aire de stationnement des poids lourds.	6030 m ²	COMMUNE
C 23	Création d'un parking public à proximité du centre ancien.	4780 m ²	COMMUNE
C 24	Création d'une voirie et d'un point de retournement rue Joliot Curie.		COMMUNE
C 25	Création d'un piétonnier rue de la Candaurade.		COMMUNE
C 26	a) Elargissement de la rue du Barou à 8 m d'emprise. b) Création d'un bouclage entre C 26a et C 27.		COMMUNE
C 27	Elargissement du chemin latéral à la voie ferrée jusqu'à la C 26b à 8 m d'emprise.		COMMUNE
	<p><u>Hormis en zone UA et UB</u></p> <p>Sur l'ensemble du territoire communal, quand un alignement n'aura pas été précisé et défini, l'emprise de tous les chemins sera portée à 4 m de l'axe minimum, ce qui entraîne l'interdiction de créer tout obstacle dans cet espace.</p> <p>Une adaptation à cet élargissement pourra être admise localement dans le cas de contraintes spécifiques telles que : topographie, végétation, irrigation, muret en pierres sèches, etc..., <u>et devra faire l'objet d'une demande en Mairie.</u></p>		COMMUNE

NUMERO DES OPERATIONS	DESIGNATION DES OPERATIONS	SUPERFICIE EN HECTARE	MAITRE D'OUVRAGE
<p><u>AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES</u> <u>report pour information des ouvrages hydrauliques approuvés par :</u> - Arrêté Préfectoral n° 2005-1-642 du 23 mars 2005 (Déclaration d'Intérêt Général des travaux de protection des lieux habités contre les inondations) - Arrêté Préfectoral n° 2005-1-2729 du 26 octobre 2005 (Nouvel arrêté de cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis)</p>			
H 1	<p><u>Ruisseau du RIEU :</u> a) Aménagement du ruisseau b) Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales (site 5). Nota : le site 1 est implanté à l'Ouest de la A75 dans la Commune d'Aspiran. c) Emprise complémentaire au bassin de rétention du ruisseau du Rieu (site 5).</p>		COMMUNE
H 2	<p><u>Ruisseau du CANDAURADE :</u> a) Aménagement du ruisseau à l'Ouest de l'agglomération. b) Création d'une dérivation à l'Est de la voie ferrée dans la zone I AU jusqu'à la dérivation du ruisseau de Roujeac (CR n° 186). Nota : le site 2 est implanté à l'Ouest de la A75 dans la Commune d'Aspiran.</p>		COMMUNE
H 3	<p><u>Ruisseau de ROUGEAC :</u> a) Aménagement du ruisseau à l'Ouest de l'agglomération. b) Aménagement du ruisseau et création d'une dérivation à l'Est de l'agglomération jusqu'au fleuve Hérault. c) Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales (site 3) à l'Ouest de la A75.</p>		COMMUNE
H 4	<p><u>Ruisseau de MERIC :</u> Aménagement du ruisseau dans la traversée de la Commune.</p>		COMMUNE
H 5	<p><u>Ruisseau de VAREILLES :</u> a) Aménagement du ruisseau dans la traversée de la Commune. b) Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales (site 4).</p>		COMMUNE

NUMERO DES OPERATIONS	DESIGNATION DES OPERATIONS	SUPERFICIE EN HECTARE	MAITRE D'OUVRAGE
H 6	<p>Aménagement hydraulique de la zone IV AU (zone d'activités de La Barthe et son extension).</p> <p>a) Création d'une liaison hydraulique.</p> <p>b) Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales contiguë au ruisseau de Vareilles (site 6).</p>		COMMUNE
H 7	<p>Ancienne carrière du Plan Paousat : aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales.</p>		COMMUNE

Diffusion Interne